

# CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2010

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. Jean DENAIS, M. Didier BUQUIN, M. Charles RIERA, Mme Patricia FAVRE-VICTOIRE, Mme Michèle CHEVALLIER, Mme Chantal CHAMBAT, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Lucien VULLIEZ, Mme Edith GALLAY-BRUNET, Mme Marie-Martine DICK, Mme Joëlle BOUCHIER, M. François PRADELLE, Mme Elisabeth BONDAZ, M. Jean-Claude DRUART, Mme Marie-Christine DESPREZ, M. Laurent GRABKOWIAK, Mme Jacqueline SIROUET, Mme Evelyne GARÇON, Mme Edith LANVERS, M. Guy HAENEL, M. Georges CONSTANTIN, Mme Christiane ALBERTINI-PINGET, M. Jean-Paul MOILLE, M. Paul LORIDANT, Mme Brigitte BAPT-DUFRESNE, M. Christophe ARMINJON, Mme Jocelyne RAYMOND, M. Stéphane GANTIN, Mme Annie PREVAND, Mme Isabel CONCEICAO-TOMAZ.

## **ETAIENT EXCUSES :**

M. Gilles CAIROLI, M. Michel PITTET, M. Antonio FERNANDES, Mme Chantal DARCO, M. Jean-Paul GERARD, Mme Virginie JOST-MARIOT, M. Didier CHESSEL, M. Cédric DALIBARD, M. Kamel HAFID.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

<b>NOMS DES MANDANTS</b>	<b>A</b>	<b>NOMS DES MANDATAIRES</b>
M. Gilles CAIROLI	à	M. Jean DENAIS
M. Michel PITTET	à	Mme Elisabeth BONDAZ
M. Antonio FERNANDES	à	M. Didier BUQUIN
Mme Chantal DARCO	à	M. Lucien VULLIEZ
M. Jean-Paul GERARD	à	Mme Chantal CHAMBAT
Mme Virginie JOST-MARIOT	à	M. Georges CONSTANTIN
M. Didier CHESSEL	à	M. Christophe ARMINJON
M. Kamel HAFID	à	Mme Joëlle BOUCHIER

Le Conseil a nommé Monsieur PRADELLE secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a donné lecture des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise qu'une délibération relative à une convention de déneigement avec le Département est ajoutée dans les sous-mains, ainsi que la question de Monsieur CONSTANTIN concernant le personnel de l'Etablissement Thermal.

Suite à ces compléments, l'ordre du jour est adopté.

En préambule, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'absence de Monsieur CAIROLI en raison de la perte de sa maman. Au nom des membres du Conseil Municipal, il lui présente ses plus sincères condoléances dans cette douloureuse épreuve. La sépulture aura lieu ce vendredi 29 octobre 2010 à 14 h 30 à l'église Notre Dame de Lourdes.

D'autre part, il constate que le pouvoir de Monsieur DALIBARD à Monsieur CHESSEL n'est pas valide, ce dernier absent ayant donné également pouvoir à Monsieur ARMINJON.

## **EAU & ASSAINISSEMENT**

### **REDEVANCES POLLUTION ET MODERNISATION DES RESEAUX - CONVENTION DE REVERSEMENT D'ACOMPTE**

La Commune de Thonon les Bains reverse à l'Agence de l'Eau les redevances perçues auprès des usagers au titre de la pollution et de la modernisation des réseaux de collecte. Une convention entre la Commune et l'Agence de l'Eau organise les modalités pratiques de ce reversement.

C'est une procédure classique depuis 2008. La convention précise le reversement de ces redevances suivant un calendrier pré-établi.

Pour mémoire, entre 2008 et 2010, la redevance se montait à 552.000 € par an. Pour 2011, elle sera augmentée d'environ 10 %.

Sur proposition de Monsieur DRUART, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'approuver le projet de convention présenté,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

### **KIOSQUE PORT DE RIVES – REMBOURSEMENT TROP PERCU**

La commune de Thonon-les-Bains est propriétaire des kiosques commerciaux de Rives, place du 16 août 1944. Les travaux de pose d'un réducteur de pression sur l'alimentation d'eau potable ont généré une fuite dans le kiosque exploité par Monsieur TARDY.

Le locataire du kiosque ayant déjà réglé la totalité de sa facture d'eau, et la Commune étant responsable de la fuite, il convient de lui rembourser le montant de la facture lié au volume de cette fuite.

Sur proposition de Madame CHEVALLIER, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à rembourser la somme de 842,52 € à Monsieur TARDY.

**REALISATION D'UN FORAGE EN VUE DE SON EXPLOITATION EN EAU POTABLE –  
AVENANT N°1**

Par délibération du 28 novembre 2007, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer la convention avec le Syndicat des Eaux des Moises pour la réalisation d'un forage situé sur la commune d'Armoiy en vue de son exploitation en eau potable.

Cette convention définit les modalités de réalisation du forage par la Commune de Thonon-les-Bains. En cas de résultats favorables et en cas d'obtention des autorisations d'exploiter, cette convention encadre les modalités de partage des débits en fonction des besoins ainsi que les modalités de mise en place d'un plan de secours entre les deux collectivités.

Puis par délibération du 25 novembre 2009, la Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la réalisation d'un forage avec l'entreprise MASSE (17380 TONNAY BOUTONNE) pour un montant de 319.067,00 euros hors taxes, soit 381 .604,13 euros toutes taxes comprises.

Or, la réalisation du forage nécessite un réajustement des longueurs de foration et de tubage, des mètres de cimentation, des opérations de développement et de pompage. Les quantités en plus-value concernent principalement les longueurs de foration et de tubages 473 mm et 339 mm qui ont pu avantageusement être portées respectivement à 103 m et 163 m au lieu de 100 m et 160 m. Elles concernent également les opérations de développement qui nécessitent la mise en place d'une pompe de puissance intermédiaire et un nombre d'heures de pompage plus important.

Ce réajustement affecte le montant du marché d'une plus value de 11.254,08 euros HT, soit 3,41%.

De ce fait, le montant du marché, initialement fixé à 319.067,00 euros HT serait porté à la somme de 330.321,08 euros HT, soit 395.064,01 euros T.T.C.

Monsieur le Maire indique, à la suite de cette présentation, qu'une visite du site pourra être envisagée pour les membres intéressés.

Monsieur CONSTANTIN s'étonne du prix du mètre supplémentaire de près de 4.000 €, au lieu d'une moyenne initiale du prix du mètre d'environ 1.227 €.

Monsieur le Maire justifie cet écart par un coût marginal plus élevé en considération d'un approfondissement des travaux et des problèmes techniques afférents.

Sur proposition de Monsieur VULLIEZ, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet d'avenant relatif à ce changement.

## TRAVAUX

### **EXTENSION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET REFECTION DES BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE – AVENUE DE SAINT-DISDILLE - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX**

En application du schéma directeur d'assainissement de la Commune de Thonon-les-Bains établi en cohérence avec les objectifs et les recommandations de la Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Lac Léman, il est prévu de délester les réseaux unitaires de la zone industrielle de Vongy par un réseau pluvial dimensionné pour le long terme, notamment sous l'avenue de Saint Disdille.

Des travaux préalables ont permis de réaliser un collecteur d'eaux pluviales Ø1200 mm sur l'avenue de Saint Disdille en aval, sur la zone d'activités de Champerges jusqu'à la station d'épuration et sur le chemin de la Forêt. Il s'agit à présent de clore, dans le cadre du présent marché, la mise en séparatif de ce bassin versant par la création d'un réseau d'eaux pluviales sur l'avenue de Saint Disdille, entre le chemin de la Forêt et l'avenue Champ Bochart.

Simultanément, dans l'emprise de ces travaux et à proximité immédiate, des travaux d'eau potable vont être réalisés afin d'améliorer la situation existante, conformément au PLU.

Ces travaux d'eau potable permettront donc d'améliorer la garantie sanitaire de la distribution et de consolider le rendement du réseau.

A l'issue de la procédure de consultation des entreprises sous forme de procédure adaptée ouverte, la Commission d'appel d'offres, réunie le 18 octobre 2010, a donné un avis favorable à la conclusion du marché avec l'entreprise BEL et MORAND (74200 ALLINGES) pour un montant de 254.211,80 € HT.

Sur proposition de Monsieur VULLIEZ, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise BEL et MORAND.

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION RHONE ALPES AU TITRE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DURABLE RHONE ALPES (CDDRA) DU CHABLAIS**

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la commune de Thonon les Bains a réalisé cette année 2010, l'aménagement de la voie mixte piétons/cycles avenue de Corzent, portion comprise entre le parc de Corzent et l'aval du Château de Montjoux.

Afin d'assurer la continuité de ces circulations douces, la Commune souhaite dorénavant valoriser la piste existante au droit du château de Montjoux, aménager le débouché du chemin des Clerges (zone de circulation apaisée) sur l'avenue du Général Leclerc et développer la capacité de stationnement des cycles au niveau de la gare Maritime (NAVIBUS) du Port de Thonon les Bains.

La Commune disposera alors d'un itinéraire complet, depuis sa limite Ouest, permettant aux piétons et cyclistes de cheminer en toute sécurité jusqu'à l'embarcadère du service de transport public maritime vers Lausanne.

Ce cheminement se développera à terme en continuité sur la commune d'Anthy à l'Ouest, et existe actuellement à l'Est jusqu'à la piscine de Thonon les Bains.

Ces travaux d'un montant estimatif de 170.000 euros HT pourrait faire l'objet d'une participation financière de la Région, au titre de l'action 4.2 de promotion « des modes de déplacement doux » du CDDRA, à hauteur de 30 % du montant HT des travaux.

Monsieur CONSTANTIN sollicite une présentation du projet d'aménagement par le biais d'un schéma ou d'un croquis.

Il s'étonne également de l'évocation de l'existence d'un cheminement cycliste sécurisé jusqu'à la piscine de Thonon.

Monsieur le Maire l'informe que cette demande résulte d'un travail en collaboration avec le SIAC et le CDDRA, et que la délibération présentée concerne une demande de subvention. Concernant le schéma, il sera présenté lors d'une prochaine Commission d'Urbanisme dans la continuité de ce qui est fait.

Monsieur CONSTANTIN s'enquiert de la mise en sens unique de l'avenue de Corzent et demande si une étude des comptages routiers a été menée pour déterminer le choix du sens de circulation.

Monsieur VULLIEZ explique qu'une étude a été menée avant la mise en circulation en sens unique, débouchant sur l'option du sens sortant du centre ville, ceci afin de fluidifier la fréquentation du boulevard de la Corniche.

Monsieur CONSTANTIN précise que sa demande porte sur une étude depuis la mise en œuvre de cet aménagement.

Monsieur le Maire lui indique qu'un comptage est réalisé pour un état avant et après ce changement, pour une présentation ultérieure en commission de circulation accompagnée d'un plan, avec dans la poursuite la logique du contournement de Morcy.

Il ajoute également l'effet d'aubaine de cette demande de subvention par le biais du CDDRA.

Sur proposition de Madame GALLAY, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'approuver le principe de réalisation de ces travaux dès cet automne 2010,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Rhône Alpes, au titre de l'action 4.2 du CDDRA pour cet exercice.

#### **CONVENTION DE DENEIGEMENT POUR LA PERIODE HIVERNALE DE 2010-2011 POUR LES VOIES RETROCEDEES A LA COMMUNE**

Afin de limiter les coûts engendrés par l'accroissement du kilométrage des voies communales nécessitant si besoin d'être déneigées en période hivernale, plusieurs solutions techniques et financières ont été examinées.

Après étude comparative des différentes solutions permettant de maintenir le niveau de prestation de déneigement/déverglaçage des voies communales atteint les précédentes saisons hivernales (acquisition de matériel, location d'engin ou recours à un prestataire), le Conseil Général s'est proposé pour assurer cette prestation sur un linéaire de 6,380 km (hors fourniture de fondants routiers), pour cette saison hivernale 2010-2011, par convention fixant sa rémunération à 10.000 € TTC.

Cette solution, qui bénéficie du niveau de personnel en place du Conseil Général, s'avère être économiquement la plus avantageuse pour la Commune avec un niveau de service éprouvé.

Monsieur le Maire profite de la présentation de ce dossier pour informer les membres du Conseil Municipal de l'acquisition d'un nouvel engin plus spécifiquement destiné à déneiger les placettes.

Sur proposition de Monsieur VULLIEZ, le Conseil Municipal décide, l'unanimité, :

- d'adopter le projet de convention du Conseil Général de Haute-Savoie transférant la prestation de déneigement/déverglaçage des anciennes voies départementales au Département pour la saison hivernale 2010-2011,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## EDUCATION

### ACCUEIL PERISCOLAIRE - REMBOURSEMENT DE PRESTATION A UNE FAMILLE

Dans le cadre des activités de l'accueil périscolaire gérées jusqu'en juin dernier par les services municipaux dans les écoles maternelles des écoles publiques de la Ville, les prestations sont pré-facturées. Pour des motifs jugés légitimes, les parents dont les enfants n'ont pas fréquenté l'accueil périscolaire peuvent solliciter un remboursement.

C'est le cas de la famille citée ci-après :

Nom de la famille	Nbre d'enfants	Forfait d'accueil périscolaire	Participation famille	Sommes à rembourser conformément au règlement intérieur	Motif
MARCHANDISE	2	4 jours par semaine le matin et soir	568,96 €	237,35 €	Modification de forfait en cours d'année

Sur proposition de Madame BAUD-ROCHE, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, du remboursement à la famille citée ci-dessus.

## FINANCES

### **CULTURE ET PATRIMOINE - PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME ET LA FONDATION RIPAILLE POUR L'ADHESION A « LEMAN SANS FRONTIERE »**

L'Association « Léman Sans Frontière », qui existe depuis quinze ans et regroupe à présent 42 sites touristiques français et suisses, édite chaque année un guide touristique, imprimé à 320.000 exemplaires, en 3 langues (français, allemand, anglais), qui présente les 42 sites partenaires (textes et photos) avec toutes les informations pratiques ainsi que les offres combinées en direction du public touristique. L'association possède également un site Internet très visité ([www.infoleman.org](http://www.infoleman.org)).

Les trois partenaires de Thonon-les-Bains (Commune, Office de Tourisme, Fondation Ripaille) décident de s'associer pour l'adhésion à « Léman Sans Frontière » et pour le règlement de l'insertion annuelle de la page sur Thonon, qui sera divisé par 3.

Le coût annuel de cette insertion s'élève à 7.000 francs suisses pour les 3 prochaines années et la part de la Ville serait de 2.334 francs suisses par an (TVA non applicable).

Sur proposition de Madame FAVRE-VICTOIRE, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'approuver cette opération,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

### **CULTURE - OMCA - ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE LA LIGNE "MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES" 2010**

La ligne "Manifestations exceptionnelles" réservée à l'OMCA pour 2010 présente à ce jour un solde de 9.040 €.

La Commission Musique du Conseil d'Administration de l'OMCA, s'étant réunie le 11 octobre, propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le soutien d'un projet de concert avec le trompettiste Guy TOUVRON, soliste de renommée internationale, organisé par l'Harmonie Chablaisienne à la Maison des Arts dimanche 19 décembre 2010.

Le montant de ce soutien exceptionnel s'élève à 1.860 €, montant prévisionnel pour la location de la Maison des Arts par l'Harmonie Chablaisienne.

Sur proposition de Madame FAVRE-VICTOIRE, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'attribution de la subvention exceptionnelle précitée.

**OPERATION DE CONSTRUCTION NEUVE DE 20 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX –**  
**« RESIDENCE PASCALE » – AVENUE DE SENEVULAZ A THONON-LES-BAINS -**  
**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE**

Léman Habitat (Office Public de l'habitat) de Thonon-Les-Bains va procéder – Avenue de Sénévulaz - à la construction de 20 logements locatifs sociaux PLUS/PLUS FONCIER– PLAI/PLAI FONCIER et sollicite à ce titre une subvention communale de 40 000 € pour contribuer à l'équilibre financier de l'opération.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

✓ Subventions	445 324 € selon la répartition suivante:
➔ Etat	202.552 €
➔ Etat (surcharge foncière)	53.767 €
➔ Conseil Général	123.005 €
➔ Collecteur CILSE	26.000 €
➔ Commune	40.000 €
✓ Prêts	2.292.917 € selon la répartition suivante :
➔ CDC (PLUS/PLUS Foncier, PLAI, PLAI Foncier)	2.292.917 €
✓ Fonds Propres Léman Habitat	32.569 €
✓ Total	3.070.810 €

Sur proposition de Monsieur BUQUIN, compte tenu de l'intérêt de ce projet et de la demande en matière de logements sociaux, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (M. Charles RIERA, Président de LEMAN HABITAT, et M. Jean DENAIS, Mme Marie-Martine DICK, Mme Chantal CHAMBAT, Mme Edith LANVERS, M. Georges CONSTANTIN, représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de LEMAN HABITAT, ne prenant pas part au vote), :

- d'attribuer une participation financière de la Ville d'un montant de 40.000 € inscrite par décision modificative au budget 2010, à l'article 20417, clé 06FI02,
- d'approuver le projet de convention de financement correspondant,
- d'autoriser Monsieur le Maire Adjoint chargé des Finances communales à signer la convention de financement à intervenir avec Léman Habitat fixant les modalités de règlement.

**EXERCICE 2010 – AJUSTEMENT DU MONTANT DE LA SUBVENTION AU COS AU TITRE DES**  
**CARTES DE PLAGE**

Par délibération du 24 mars 2010, le Conseil Municipal a arrêté la liste des associations bénéficiant de subventions au titre de l'exercice 2010.

Pour le COS de la Ville de Thonon-les-Bains, il a été octroyé une subvention de 27.000,00 € afin de compenser la facturation des cartes de plage du personnel par la Plage Municipale.

Or, au vu de la facture de la Plage Municipale, le montant total s'élève à 28.750,00 €.



Sur proposition de Monsieur RIERA, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention complémentaire au COS de la Ville de Thonon-les-Bains de 1.750,00 €, à imputer au X65408.

#### **PRODUITS IRRECOUVRABLES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR – BUDGET EAUX**

Conformément au décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998 publié au journal officiel du 30 Décembre 1998, Monsieur Le Trésorier Principal demande l'admission en non-valeur, et par la suite, la décharge du compte de gestion des sommes reportées sur les états pour un montant de 14 488,12 €.

Les états produits font ressortir les produits irrécouvrables suivants :

Objet	Total
Inférieur seuil de poursuite	227,20 €
Insuffisance d'actif	4.713,31 €
Certificat d'irrecouvrabilité	9.547,61 €

Monsieur CONSTANTIN indique que les montants des deux dernières lignes du tableau sont significatifs et sollicite davantage de détail.

Monsieur le Maire prend note de cette demande pour que les détails soient donnés en Commission des Finances lors d'une prochaine présentation.

Sur proposition de Monsieur BUQUIN, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur la somme rappelée ci-dessus et d'imputer cette dépense au budget principal, article 654 « pertes sur créances irrécouvrables ».

#### **PRODUITS IRRECOUVRABLES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR – BUDGET VILLE**

Conformément au décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998 publié au journal officiel du 30 Décembre 1998, Monsieur Le Trésorier Principal demande l'admission en non-valeur, et par la suite, la décharge du compte de gestion des sommes reportées sur les états pour un montant de 25 874,10 €

Les états produits font ressortir les produits irrécouvrables suivants :

Objet	Total
Insuffisance seuil de poursuite	175,88 €
Insuffisance d'actif	23.151,48 €
Certificat d'irrecouvrabilité	2.546,74 €

Sur proposition de Monsieur BUQUIN, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur la somme rappelée ci-dessus et d'imputer cette dépense au budget principal, article 654 « pertes sur créances irrécouvrables ».

### **DECISION MODIFICATIVE N° 3/2010**

Sur proposition de Monsieur BUQUIN, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la décision modificative impactant à la section de fonctionnement et d'investissement en dépenses et en recettes.

Monsieur CONSTANTIN fait quelques observations sur le projet présenté. Il sollicite des explications sur les ajustements de recette de l'article 7478, ainsi que sur l'indemnité PEILLEX de l'article 6288.

Suite au complément de crédit relatif au FISAC et aux bornes auto relevables du centre ville, il profite du sujet pour demander que les chaînes des bornes soient relevées afin d'éviter les chutes, dans la continuité du sujet évoqué par Madame JOST-MARIOD lors de la précédente séance du Conseil Municipal.

Il sollicite également des précisions sur les lignes en recette et en dépense de la dotation pour cession gratuite SCI du Chablais relative au boulevard Georges Andrier.

Enfin, il déplore d'avoir appris par voie de presse l'acquisition par la Ville de l'ancien bâtiment de la Banque de France, bien qu'il se félicite de ce projet dont il souhaitait l'acquisition par la Ville depuis plusieurs années. Il souhaiterait connaître le coût total de cette opération.

Monsieur le Maire indique que l'indemnité versée à Monsieur PEILLEX est liée à son exploitation au Genevray et à l'installation du SDIS, du SYMAGEV et du CERD. Cet agriculteur actuellement titulaire d'un bail sur un bâtiment obsolète fera l'objet d'un bail emphytéotique sur la base des ratios connus.

Concernant la Banque de France, la Ville a fait valoir son droit de préemption à la mi-août.

En effet, le montant du tènement immobilier était proposé depuis plusieurs années pour un montant de près de deux millions et demi d'euros. La Commune prenait cycliquement des informations sur le tarif proposé.

Cet été, un acquéreur a été retenu suite à une négociation à un million d'euros, la Commune a donc fait valoir son droit de préemption. Ce bâtiment présente un intérêt évident dans le paysage thononais. L'investigation des journalistes a contribué à divulguer cette information avant même qu'il ait pu le faire auprès de l'assemblée.

La signature de la vente est prévue courant novembre 2010.

Monsieur le Maire rappelle que les services de l'Estimation des Domaines avaient chiffré ce bâtiment à 1,6 million d'euros.

Il sera envisagé d'installer la Police Municipale dans ce bâtiment suite au déménagement qui devait s'accomplir dans le cadre de la restructuration de la ZAC DESSAIX.

Le bâtiment offrira ultérieurement près de 400 m<sup>2</sup> de locaux. L'occupation complète, à terme, du bâtiment n'est pas encore définie, mais il pourrait être envisagé par exemple le regroupement des archives communales.

Monsieur BUQUIN précise que les ajustements, dont fait état Monsieur CONSTANTIN, font suite à une réévaluation suite aux notifications (l'une supérieure et la seconde inférieure) de recettes.

Quant au boulevard Georges Andrier, il indique que ces opérations correspondent à une opération technique de sortie d'actif.

La décision modificative a été adoptée, par 33 voix pour et 5 abstentions (M. ARMINJON, M. ARMINJON porteur du pouvoir de M. CHESSEL, Mme RAYMOND, M. GANTIN, Mme PREVAND).

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2011**

Monsieur BUQUIN présente le rapport sur le débat d'orientations budgétaires 2011 à l'aide d'un diaporama projeté en séance, illustrant les thèmes principaux de ce rapport.

### ***« La suppression de la taxe professionnelle***

*Le principe central de la réforme, consistant en la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par la Cotisation Economique Territoriale, ainsi que d'autres recettes, est la neutralité pour les finances des collectivités.*

*En 2010 la réforme est déjà partiellement entrée en vigueur puisque les entreprises ont acquitté cette taxe, la Ville ayant perçu en compensation d'État l'équivalent du produit de TP 2009.*

*En 2011 la réforme entrera pleinement en vigueur avec pour la Ville la perception de :*

- la cotisation foncière des entreprises, soit l'ancienne part foncière de la TP mais moins onéreuse pour les entreprises,*
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises qui ne sera due que pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 K€ et dont le taux sera modulé nationalement en fonction du chiffre d'affaires,*
- une nouvelle taxe sur les entreprises de réseau (EDF, SNCF, France Telecom, ...),*
- le produit de la taxe sur les surfaces commerciales,*
- la taxe d'habitation du Conseil Général,*
- une compensation d'État afin de neutraliser complètement l'effet de la réforme sur les recettes de la Ville.*

*Plusieurs effets à citer :*

- la récupération de la TH du Conseil Général sera sans effet sur les contribuables (donc pas de gains ou pertes pour les contribuables),*
- la cotisation des entreprises devrait sensiblement baisser par rapport à la situation antérieure, avec comme grand bénéficiaire l'industrie,*
- la perte d'autonomie fiscale de l'ensemble des collectivités avec un très faible pouvoir de modulation des taux,*
- la question de la pérennité de la compensation de l'État permettant d'équilibrer la réforme, le passé récent a démontré que les compensations n'étaient pas gravées dans le marbre.*

### ***Des dépenses d'équipement en forte croissance***

*Nous allons commencer par aborder les dépenses d'investissement ou d'équipement.*

*Les dépenses d'équipement représentaient, entre 2001 et 2006, un montant de 8 à 10 M€, puis depuis 2007, la Ville a nettement accru son effort d'investissement avec 12,4 M€ en 2007, 14,3 M€ en 2008 et 15,4 M€ en 2009.*

*Un effort très significatif en faveur des dépenses d'équipement a donc été réalisé sur le dernier mandat, effort encore accentué sur le mandat en cours, les premières projections sur*

*les réalisations de cette année 2010 confirment encore le choix municipal d'investissements soutenus avec entre 14 M€ et 15 M€ attendus en réalisations.*

*Comme vous pouvez le constater à la page 22 du rapport, l'investissement communal est très important puisqu'il s'établit à 480 € par habitant en 2009 alors que la moyenne des communes de taille comparable (20 000- 50 000 habitants) n'est qu'à 300 € par habitant. Nous investissons donc une fois et demi plus que la moyenne des communes comparables.*

### ***Une section de fonctionnement en amélioration***

*L'épargne brute représente le solde de la section de fonctionnement (recettes moins dépenses).*

*Elle se situe en forte croissance à partir de 2006 pour atteindre 10 M€ en 2007 et 2008, puis 10,9 M€ en 2009. Cela veut dire que la Ville dégage plus de 10 M€ de son fonctionnement pour autofinancer ses investissements, ce qui est un niveau excellent.*

*En pourcentage, la Ville dégage 23% de ses recettes de fonctionnement pour autofinancer ses investissements alors que les communes comparables à Thonon-les-Bains n'en dégagent que 10 %.*

*Cette épargne brute doit couvrir le remboursement de la dette (3,3 M€ en 2009), ce qui laisse ensuite une marge de manœuvre de 7,5 M€ d'épargne nette (aussi appelé autofinancement net).*

*Nous voyons donc que la situation de la Commune est très saine avec une forte capacité à autofinancer ses investissements.*

*Les premières pages du document du DOB évoquent une forte diminution des concours de l'Etat (DGF, DNP, DCTP) pour deux raisons : la fin des effets du recensement complémentaire et le choix de l'Etat de limiter l'évolution des dotations. La Ville est en mesure de faire face sans difficulté à cette réduction des recettes et a eu raison d'avoir une politique de fonctionnement responsable et rigoureuse.*

### ***Une diminution de plus de 20 % de la dette municipale***

*En dépit d'un fort accroissement des dépenses d'équipement ces dernières années, la dette municipale a diminué de plus 20% sur la période (soit près de 9 M€) pour atteindre 28,8 M€ à la fin 2009.*

*Les dépenses d'équipement ayant été très élevées sur la période, la raison de la diminution de l'endettement municipal n'a pu provenir que de deux sources concomitantes :*

- une forte amélioration de la section de fonctionnement et donc de l'autofinancement municipal,*
- une augmentation des subventions perçues. Sur ce plan, la Ville a été très responsable en affectant à l'autofinancement des investissements les recettes exceptionnelles qui ont été perçues sur la période : la flambée des droits de mutation ou des fonds genevois, les recettes issues du recensement complémentaire, les deux ans de FCTVA quand la Ville a souscrit (première commune de Haute Savoie à s'y lancer) et réussi amplement le Plan de Relance, le don du check sultan, etc....*

*Cette réussite parallèle d'accroissement de l'investissement et la diminution de l'endettement nous permettent aujourd'hui d'envisager sereinement la poursuite de notre effort d'équipement des plus ambitieux, je vous rappelle, nous investissons une fois et demi plus que les autres communes.*

### ***La dette par habitant***

*La dette communale est en 2009 de 871 euros par habitant alors que la moyenne des communes de la strate est voisine de 1 050 euros.*

*La Ville est donc passée en quelques années d'une situation où la dette par habitant était supérieure à la moyenne, à une situation où elle est bien inférieure à celle des communes de 20 000 à 50 000 habitants, alors que nous investissons bien plus que les autres communes et avons une pression fiscale bien inférieure aux autres communes.*

*Il est sûrement rare de trouver aujourd'hui une commune dans laquelle on investit plus qu'ailleurs, où l'on se désendette de manière spectaculaire, et dans le même temps, où les impôts locaux n'ont pas évolué depuis 8 ans et sont bien inférieurs aux autres communes (par exemple notre taux de taxe d'habitation n'est que de 12,47% alors qu'il est en moyenne de 18% ailleurs).*

### ***Premiers éléments de l'exécution du Budget 2010***

- *Des dotations d'État conformes aux niveaux observés en 2009 du fait du mécanisme de garantie permettant de bénéficier encore des effets positifs du recensement complémentaire, hormis la dotation nationale de péréquation dont ne bénéficiera plus la Ville,*
- *Des droits de mutation qui se tiennent et reviennent à des niveaux plus habituels (1 M€),*
- *Des frais de personnel relativement maîtrisés,*
- *Des dépenses d'équipement de nouveau très importantes avec 14 à 15 M€ attendus en réalisations,*
- *Un désendettement qui devrait encore se poursuivre en 2010, les premières évaluations provisoires indiquent encore un désendettement de 900 K€ cette année.*

### ***Les principales orientations du Budget 2011***

*Rappel : les arbitrages sur l'ensemble des projets de fonctionnement et d'investissement sont en cours. Ne sont donc données ici que les cadrages globaux envisagés.*

*Une prudence relative concernant les recettes de fonctionnement :*

- *des dotations de l'Etat qui vont s'inscrire en baisse du fait de la fin des effets du recensement complémentaire et du choix de l'Etat de réduire ses concours (a priori diminution moins dure qu'initialement envisagée dans le Projet de loi de finances initial et donc dans le rapport du DOB 2011),*
- *une recette de taxe professionnelle stagnante, principe de neutralité de la réforme,*
- *par principe, les recettes municipales sont toujours évaluées en retenant à chaque fois le scénario le plus défavorable.*

*Des dépenses de fonctionnement en évolution globalement modérées, hors effet IFAC, qui vient modifier la lisibilité des évolutions des comptes :*

- *une évolution des charges de gestion comprise entre 1,5% et 3%, niveau incompressible compte tenu du nombre croissant de programmes cofinancés par la Ville et de l'évolution du coût de l'énergie,*
- *une évolution des charges de personnel comprise entre 1% (évolution à périmètre constant) et 2 % en fonction des projets en cours d'arbitrage,*
- *des participations aux associations et aux intercommunalités qui devraient connaître une évolution modeste en 2010 (de l'ordre de 3%).*

*Un programme d'investissements ambitieux qui se situera aux environs de 18 M€ de crédits budgétaires (Monsieur le Maire détaillera les principaux projets prévus) et le lancement du projet thermal pour 8 M€.*

*En tenant compte des probabilités de réalisations de dépenses et de recettes 2010 et 2011 l'endettement municipal devrait rester sensiblement proche de 28 M€ / 29 M€. »*

Monsieur le Maire précise que cette présentation est une synthèse du document étudié lors de la dernière Commission des Finances.

Il remercie Monsieur BUQUIN et ses collaborateurs pour le travail effectué dans la préparation de ce dossier.

Il fait ensuite état de l'année charnière que représente 2010 :

*« En effet, l'année 2010 aura vu deux grandes réformes bouleverser le paysage territorial : la suppression de la taxe professionnelle, d'une part, et la réforme territoriale, d'autre part.*

*Ces changements importants font naître des interrogations, pour ne pas dire des inquiétudes, quand à l'avenir des communes et des intercommunalités. Quelles seront leurs compétences demain ? Comment articuleront-elles leurs actions, entre elles d'une part, avec les départements et les régions, d'autre part ? Comment progresseront leurs ressources financières ? Quelle sera la part de l'impôt local et des dotations de l'Etat ?*

*En parallèle de ces questions institutionnelles et financières, de nombreuses missions de service public mises en œuvre par les communes et les intercommunalités voient leur environnement se transformer (urbanisme, petite enfance, développement durable, développement économique, aménagement du territoire, logements).*

*Les attentes des citoyens sont de plus en plus fortes, les réglementations de plus en plus complexes et les ressources de plus en plus contraintes.*

*Face à cette « quadrature du cercle » comment agir ?*

*Mobilisées également sur bien d'autres fronts (emploi, santé, cohésion sociale,...) les collectivités locales agissent dans une société marquée par des mutations technologiques mais aussi économiques, sociales ou démographiques. »*

Question institutionnelle, Monsieur le Maire ajoute que les missions de la collectivité s'établissent en lien avec le développement de son environnement et des attentes fortes des concitoyens, eu égard aux contraintes des ressources dans une période charnière où Thonon doit miser sur le principe de précaution, face notamment aux incertitudes des engagements de l'Etat.

Les orientations budgétaires, et la continuité pour 2011, sont basées sur une politique qui se veut sans hausse du taux de fiscalité, et ce, depuis 8 ans.

Il rappelle que les collectivités tiennent une place prédominante dans les investissements et le tissu économique national.

L'année 2011 sera la continuité des gros chantiers des coûts partis suivants :

- la Basilique Saint François de Sales,
- le gymnase de Champagne,
- les terrains de la ZAD Dessaix ;
- la restructuration du foyer des Moises,
- la toiture du Château de Rives (avec la participation de la DRAC),
- la voie d'accès au centre de secours et à l'aire du SYMAGEV.

Le lancement des travaux de nouvelles opérations :

- les travaux du contournement de Morcy,
- la voirie entre la gendarmerie et le lotissement de Champagne suite à la construction de la nouvelle caserne et conformément aux engagements pris,
- le chemin de la Vionnaz suite aux travaux d'assainissement,
- les travaux de la plage municipale,
- la requalification de la place de l'Hôtel de Ville et de ses abords,
- la toiture de la Grangette,
- les fauteuils de la MAL,
- les travaux de réfection de la salle des Ursules,
- la toiture attenante à l'Hôtel de Ville pour le Château de Bellegarde,
- le pôle culturel de la Visitation,
- la mise en souterrain de la voirie pour la traversée de la voie ferrée avenue des Vallées.

Monsieur CONSTANTIN exprime ensuite ses remarques suite à cette présentation de Monsieur le Maire. Il trouve le document du Débat d'Orientation Budgétaire intéressant et important avec une lisibilité claire. Quant aux priorités suggérées pour 2011, il aurait souhaité que soit indiqué par écrit les propos verbaux que vient de relater Monsieur le Maire.

D'autre part, il déplore le manque d'indication sur la capacité financière de la Commune et les orientations envisagées afin de rendre la démarche différente et plus intéressante, et ainsi croiser avec la capacité de la Commune avant les arbitrages.

Il fait part de ses inquiétudes sur les évolutions financières notamment avec l'hypothèse de perte de 700.000 euros pour la DGF, la stabilisation de la DSU, la dotation de péréquation de moins 360.000 euros et la disparition de la taxe professionnelle représentant – 50 000 euros, soit au total plus de 1.100.000 euros de dotations de l'Etat qui disparaissent.

Il relève la phrase page 4 du document qui stipule « Dès lors toute confiance possible semble rompue entre les collectivités qui doivent planifier à moyen terme leurs finances et un Etat qui ne cesse de réduire drastiquement les concours, à défaut de les faire évoluer d'un niveau comparable à l'inflation ». Il qualifie cette phrase de lourde de sens comme un désaveu politique de l'Etat dans son soutien de la majorité.

Concernant le tableau page 15 de « l'évolution du budget de fonctionnement en dépenses de 2005 à 2009 », il suggère de dissocier la subvention versée au CCAS et celle aux associations. D'autre part, il apprécie l'on ait suivi sa recommandation sur l'encours de dettes en choisissant un taux fixe long plus favorable par rapport à un taux variable.

Il émet ensuite quelques observations :

- Sur le transfert d'activités à l'IFAC page 27 du document, il juge l'explication peu claire et s'étonne de la hausse des charges générales majorées alors que la délégation du service devait permettre à juste titre, selon lui, une baisse.
- Pour les charges de gestion courante, il relève des pourcentages de 3,5 à 4,5% au cours des précédents CA, avec une inflation de 0,7%. Avec un PIB de 1,4 à 1,5%, on ne pourrait pas envisager des augmentations de charges de gestion courante de 3,5%.

- Quant au chantier du Thermal, il s'inquiète du pilotage global du chantier qu'il juge avoir mal démarré.

Concernant les orientations et les suggestions, il propose :

- Le renforcement de la subvention au CCAS pour faire face à la crise économique et sociale. Il s'inquiète des chiffres du chômage en France pour le mois de septembre et de la reprise mole pour l'ensemble des pays européens. Il relève que le niveau de pauvreté augmente et que la situation est d'autant plus difficile à Thonon où le coût de la vie reste élevé. Face à cette réalité, ce n'est pas l'aumône qu'attendent les familles mais des moyens supplémentaires. Enfin, il pense que l'implication de la collectivité est indispensable pour la cohésion et le lien social.

Au passage, il fait état de l'engagement de la Commune face à l'IFAC. Il indique que les inscriptions dans les activités proposées par le délégataire sont en majeure partie celles des familles de classes moyennes.

- Il sollicite un renforcement du lien social par des actions culturelles dans les quartiers,
- Un développement de la culture avec la mise en place de maisons culturelles dans les quartiers.

Concernant les investissements, Monsieur CONSTANTIN suggère :

- la création d'une crèche dans le quartier Est, suite notamment à l'échec de l'association BB Keur, et pour lequel la Commune doit assumer les responsabilités,
- le plan de circulation et les études à mener restent prioritaires par rapport au contournement de Morcy, notamment avec l'avenue des Vallées et le passage sous la voie ferrée,
- la redynamisation du centre ville avec l'extension de la zone piétonne,
- la création d'une vraie pépinière d'entreprises pour polariser les emplois sur Thonon,
- dans le bâtiment de l'ancienne Banque de France, il avait suggéré en son temps l'installation d'un syndicat d'initiative, et il propose l'installation d'une maison des associations.

Monsieur ARMINJON prend ensuite la parole. Il indique que sur les 37 pages du document du DOB, 12 sont consacrées aux prospectives, dont 3 seulement pour le budget principal et le restant pour les régies. Le débat portant sur la préparation du projet de budget pour 2011, il fait état de la difficulté de construire une analyse avec des données peu développées. Il regrette qu'aucun élément ne soit communiqué sur les réalisations 2010 et que ces premiers éléments auraient été nécessaires pour apprécier préalablement le budget 2010.

Il constate ensuite un montant d'emprunt de près de 12 M€ envisagé, soit 2/3 du montant des investissements, alors qu'en 2010 il était de l'ordre de 2,5 M€, soit 5 fois moins élevé. Selon lui, ce phénomène de « yoyo » n'est pas un signe de bonne gestion, en considération du renchérissement des taux d'intérêts et des éléments peu stables. Il ajoute qu'il serait opportun de se prémunir d'une révision d'emprunt à des taux prohibitifs.

Il reste dans l'attente des éléments qui seront proposés en décembre, et notamment de l'évolution du personnel en considération du périmètre d'activités pour les activités déléguées avec les syndicats intercommunaux et la réduction de ce périmètre d'activités.

D'autre part, il aborde une question technique sur l'emprunt du SIAC, initialement d'une durée de 15 ans, relatif au contournement de Thonon, qui passerait à 30 voire 40 ans.

Il dénonce le comportement des maires qui gaspillent l'argent public avec une durée de remboursement disproportionnée, et qui consisterait à faire payer les réalisations actuelles à nos enfants, avec un taux d'intérêt plus conséquent.



Enfin, il signale que le SIAC prend des décisions lourdes de conséquences et qu'il serait souhaitable d'envisager un réaménagement de l'emprunt.

Monsieur le Maire souhaite répondre, préalablement, aux propos de Monsieur ARMINJON. Il explique que les taux d'intérêts sont au niveau le plus bas. Il rappelle qu'il faut comparer ce qui est comparable et que le sujet actuel porte sur le débat d'orientation budgétaire. Il indique que ce dernier est beaucoup moins conséquent dans d'autres collectivités, en terme de contenu, que le document préparé pour celui de la Commune, qui plus est, cette phase n'est que celle des orientations à prendre et non celle d'un budget.

Quant au montant d'emprunt de 12 M€ envisagé, il indique qu'il reste possible dans la mesure où la Commune dispose de l'équilibre nécessaire.

Concernant les subventions, il ajoute que le document respecte un certain formalisme et qu'elles ne sont inscrites que lorsque la certitude du versement est garantie. Ce type de montage restant identique chaque année.

Pour ce qui concerne les syndicats intercommunaux, il explique qu'en considération d'une augmentation de la démographie, la demande des concitoyens est corrélative. Afin de répondre à la demande, 5 classes ont d'ailleurs été ouvertes à la rentrée sur la Commune. Les coûts afférents sont par conséquent plus importants comme par exemple celui de l'énergie, nécessaire pour chauffer les crèches et les classes, dans une période accrue de froid. Des compétences sont également déléguées aux syndicats intercommunaux, afin d'être en conformité avec la législation, telle que l'adhésion au SYMAGEV qui représente un coût de 5 € par habitant.

Monsieur le Maire ajoute que l'emprunt du SIAC, de mémoire, serait d'une durée de 30 ans, et que la discussion reste difficile en raison du consensus avec les autres maires qui n'est pas toujours aisé. Il partage le point de vue de Monsieur ARMINJON pour un emprunt plus court et reste d'accord sur le principe qu'un montage financier plus long reste plus cher.

Monsieur BUQUIN intervient ensuite sur le montant de l'emprunt. Dans la perspective des subventions qui seront notifiées, celui-ci pourrait être d'environ 4 M€, montant qui serait donc baissé lors du projet de budget en décembre.

D'autre part, il indique que la DGF baissera moins qu'initialement annoncé en considération des informations disponibles. Cependant, il est heureux que la situation financière saine de la commune permette d'absorber les difficultés.

Pour ce qui concerne les taux fixes, il n'est pas de l'avis de Monsieur CONSTANTIN car l'écart avec le risque pris relèverait d'un mauvais choix.

Monsieur le Maire indique à Monsieur CONSTANTIN que sur le dossier de l'IFAC des explications ont déjà été données en Commission des Finances suite aux questions posées, et que les charges influent sur celles de la Ville, ainsi que pour les charges de gestion courante.

Sur la taxe d'habitation, et notamment la part départementale et communale, le gain va être annulé par le gouvernement qui va mettre en place un mécanisme de péréquation.

Monsieur le Maire informe Monsieur CONSTANTIN que sa demande de distinction sur la ligne des subventions du CCAS et des associations sera prise en compte. Il partage son avis sur la montée de la précarité et le lien social à assumer. Il rappelle la compétence de solidarité qui relève du Département et de l'augmentation des difficultés à gérer. Il indique que la

Commune fera le nécessaire pour répondre aux besoins spécifiques en cours d'année mais qu'elle ne se substituera pas au Département.

Concernant la catégorie sociale qui utiliserait les services de l'IFAC, Monsieur le Maire stipule qu'un bilan sera établi au terme de la première année d'activité.

Il ajoute également que dans le cadre du plan de circulation, un aménagement des rues piétonnes sera mis en place, en commençant par le bas de la Grande rue et la place de l'Hôtel de Ville, et que les choix à opérer porteront sur plusieurs années.

Enfin, pour la pépinière d'entreprises, celle créée récemment n'est qu'à la taille d'embryon et cette solution a été adoptée à défaut d'un meilleur lieu plus satisfaisant, et au travers d'un consensus de l'intercommunalité.

Sur propositions de Monsieur le Maire et Monsieur BUQUIN, le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2011.

Monsieur le Maire se félicite du nombre de convergences sur l'analyse des dossiers de cette séance et reste optimiste pour le projet de budget 2011.

<p style="text-align: center;"><b>QUESTIONS DIVERSES POINTS D'INFORMATION</b></p>
---

**QUESTION ECRITE DE MONSIEUR CONSTANTIN**

*« Monsieur le Maire,*

*Au dernier Conseil Municipal, nous avons longuement évoqué le projet de transformation de l'Etablissement Thermal, objet d'une DSP confiée à Valvital, mais également le manque d'information du personnel comme des clients sur la fermeture pour travaux et ses effets sur le fonctionnement.*

*Vendredi 23 octobre, vous m'avez reçu avec Madame Albertini. Nous souhaitons évoquer plus particulièrement la situation du personnel qui ne savait toujours pas à huit jours de la fermeture de l'établissement quelle serait sa situation.*

*Vous nous avez confirmé que Valvital n'avait pas effectué les démarches auprès des services de l'Etat pour traiter de cette fermeture et de la situation des salariés. Vous avez même dû prendre l'initiative de saisir Monsieur le Préfet qui a délégué le Sous-Préfet de Thonon pour traiter ce dossier devenu sensible et urgent à cause de sa non-gestion par votre délégataire Valvital.*

*Certes la Commune n'est ni le gestionnaire du Thermal, ni l'employeur de ses salariés, mais en tant que déléguant, elle ne peut se désintéresser de la situation sociale de cet établissement.*

*Pouvez-vous faire le point sur les dernières informations dont vous disposez ? Il est en effet nécessaire que le personnel soit rassuré sur son avenir immédiat et le Conseil informé de cette situation. »*

Monsieur CONSTANTIN précise, qu'à ce jour, le personnel n'a pas davantage d'information. Il indique qu'ayant tenté de contacter le PDG, ce dernier reste injoignable, étant actuellement en vacances. Quant au directeur de l'établissement, il ne souhaite pas en dire davantage.

Réponse de Monsieur le Maire :

*« Comme vous l'indiquez à très juste titre, la Commune n'est ni le gestionnaire du Thermal, ni l'employeur des salariés. Ce qui ne nous a pas empêché de suivre ce dossier très attentivement et d'attirer à plusieurs reprises l'attention de VALVITAL sur la nécessité de trouver des solutions pour la période des travaux. Tout d'abord, il semble évident que la direction locale de l'établissement a manqué totalement d'anticipation dans ce dossier. Aujourd'hui, d'après les informations que j'ai, Monsieur RIAC, le PDG du groupe VALVITAL, a reçu individuellement chaque employé pour l'informer de la situation et rechercher des solutions adaptées pour la période de cessation d'activité qui ne dépassera pas, il faut quand même le rappeler, environ 6 mois. Des propositions seront faites pour des reclassements dans d'autres entités du groupe, pour des formations, ou pour des emplois ponctuels dans d'autres entreprises de la région pour cette période de quelques mois. La Ville, par exemple, pourrait avoir l'opportunité d'embaucher quelques personnes pendant cette période. En tout état de cause, le PDG de VALVITAL recherche aujourd'hui des solutions et il devrait recevoir de nouveau individuellement ses employés pour leur faire des propositions concrètes. »*

Monsieur le Maire se montre sceptique quant à un dispositif de l'Etat dans ce dossier, eu égard notamment de la situation de la Vallée de l'Arve où cette jurisprudence dans le Département n'a pas été mise en place. La perspective la plus réaliste reste celle d'un reclassement des salariés et il ne peut que regretter le traitement personnel qu'il qualifie de léger.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50**

**La séance du prochain Conseil Municipal est envisagée  
le jeudi 25 novembre 2010 à 20h00**